

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 101-25
Le 14 août 2025

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
CI Financial Corp. (CIX-FCX)
Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que CI Financial Corp. (TSX : CIX) (« CI » ou la « société ») et Mubadala Capital ont annoncé le 13 août 2025, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de CI recevront 32,00\$ CA en espèces pour chaque action ordinaire de CI Financial Corp. échangée.

Les actions ordinaires de CI Financial Corp. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 14 août 2025.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur CIX seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE** **15 août 2025**
EN VIGUEUR :

- **SYMBOLES DES OPTIONS:** **CIX deviendra CIX1**

- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**

- **MULTIPLICATEUR :** **100**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CIX1 CONTRAT:** Une considération en espèces de 3200,00 \$ CA
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** NOTACUSIP
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

AVANCE DES ÉCHÉANCES

Veillez noter que le 22 août 2025, l'avance des échéances sera appliquée pour toutes les séries d'options en cours.

CI Financial Corp. (CIX) – CIX1

Les détenteurs d'options de type américain de CI Financial Corp. pourront choisir de lever leurs options avant leur échéance accélérée (le 22 août 2025) et celles-ci continueront d'être réglées dans un jour ouvrable.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options CIX seront transférées à la classe d'options CIX1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
CIX	CIX1

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FCX:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 15 août 2025

- **SYMBOLE DES CONTRATS** FCX sera radié
À
- **TERME SUR ACTIONS :**
- **SYMBOLE DES BTIC:** BJX sera radié
- **NOMBRE DE CONTRATS:** N/A
- **MULTIPLICATEUR:** N/A
- **LIVRABLE PAR CONTRACT:** N/A
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** N/A
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** N/A

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action FCX

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FCX seront radiées puisqu'il n'y a aucun intérêt en cours.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés